TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20261015-CM2026_115-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 16/10/2026 – Publié le 16/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 22 . Absents : 7 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 16/10/ 2026

OBJET :
CM2026_115 – Subvention exceptionnelle au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) sur l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le neuf octobre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François DANIEL / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Elia LARROUSSE / Alain MAGEAUD / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Sandrine LAPEYRADE / Christophe HERNANDEZ / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Jean-Luc GENSAC / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Lucas GERVRAUD représenté par Isabelle LEMAIRE
- Alexandra WUCHER représentée par Jean-Christophe DORIDOT
- Pascaline DUCLAUD représentée par Elisa RATISKOL
- Julien LEVEQUE représenté par Michèle PREVOT
- Claudine GROLLEAU représentée par Alexandra LAVOIES

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :
- Nathalie NICOLE

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Michèle PREVOT a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) SUR L'EXERCICE 2026

Monsieur DAUDENS, conseiller municipal délégué aux finances, informe le conseil municipal que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) a sollicité le soutien financier de la commune.

Des actions de prévention aux séances de remédiation, en passant par l'observation et l'aide en classe, le RASED participe à l'adaptation scolaire de tous les élèves et à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Par délibération du 8 juin 2023, il a été décidé de verser une subvention de fonctionnement annuelle et une subvention exceptionnelle tous les trois ans pour l'acquisition et le renouvellement des tests d'évaluation psychologique.

Cette demande de subvention exceptionnelle est faite auprès des 9 communes du secteur, au prorata du nombre d'élèves. Pour rappel, cette subvention exceptionnelle avait précédemment été versée sur le budget 2023 pour un montant de 686 €.

Il est proposé de verser :

- une subvention exceptionnelle, d'un montant de 806,25 € correspondant à la part de Saujon sur un total de 2500 €.

Après avis favorable de la commission finances réunie le 5 octobre 2026, le conseil municipal est invité à délibérer, et en cas d'accueil favorable, décider :

- D'ATTRIBUER la subvention exceptionnelle indiquée ci-dessus au RASED sur le budget 2026.

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré 15 octobre 2026
Pour copie conforme

Le Maire,
P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,
M. PREVOT

VILLE DE SAUJON (Charente-Maritime)

VILLE DE SAUJON (Charente-Maritime)